

GEOLOCALISATION NOTICE D'INSTALLATION

Boîtier GPS autonome - aucun branchement dans la voiture.

Le boîtier **doit** être installé à l'intérieur de l'habitacle : au centre du tableau de bord ou attaché par Rislans sur l'arceau.

- **Interdiction** de le positionner sur le tunnel ou entre les sièges.
- Il doit être accessible au pilote et au copilote.
- La fixation doit être faite avec des Rislans ou du velcro adhésif.
- Les 2 petites LED doivent **TOUJOURS** rester visibles.
- La validation de l'emplacement et du bon fonctionnement du boîtier sera effectuée par un Commissaire Technique durant les vérifications techniques préliminaires.
- Le boîtier dispose d'un bouton d'appel d'urgence en cas de demande de secours médical.

Installation et fixation du Boîtier GPS dans la voiture de course

L'installation du Boîtier GPS dans la voiture de course est sous la responsabilité du concurrent, qui devra s'assurer de la solidité de sa fixation dans l'habitacle.

En aucun cas VDS Technology ne pourrait être tenu responsable d'une sortie de route d'un concurrent ou tout autre incident, en cas de chute du GPS dans la voiture de compétition.

!!! Attention !!! tout déclenchement intempestif du bouton d'appel d'urgence (notamment par une mauvaise fixation du boîtier) pourra être sanctionné par la Direction de Course.



Le boîtier se met en route automatiquement lorsque la voiture est en mouvement, il n'y a pas de bouton pour la mise en marche.

Le clignotement **rouge** vous **confirme** la prise en compte d'un appui sur le bouton **d'appel d'urgence**.



LED

Bouton d'appel d'urgence

Velcro adhésif

Branchement pour recharge



ATTENTION

- Il est impératif de recharger le boîtier à la fin des reconnaissances avec le câble USB fourni.
- Le chargement du boîtier entre 2 étapes doit durer au minimum 5 heures.
- Le boîtier et le câble USB doivent être rendus à l'entrée du parc fermé d'arrivée. En cas d'abandon, il est impératif de les ramener au PC Course, afin que la caution vous soit restituée !!! En aucun cas, vous ne devez les rendre à un commissaire !!!

(sauf exceptionnellement, en nous demandant l'autorisation : tél. 0 692 52 27 93)